

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Hainaut Florent demeurant Rue Géry Everaerts 43 bte 1 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Rue Géry Everaerts, 43 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section C n°501B.

La demande consiste à la construction d'un garage semi-enterré à toiture plate attenant à la maison (façade latérale droite), celui-ci sera intégré à la déclivité du terrain, l'accès à ce garage se fera par l'accès existant.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ;

Les écarts au permis d'urbanisation sont les suivants :

- Les talus, soutènement et les terrasses ne pourront dépasser 50 cm de hauteur par rapport au niveau naturel du sol. (Ici, plus de 2m45 à la façade arrière) ;
- Les matériaux de parement sont la brique rugueuse, pierre de taille, moellon, à l'exclusion de toute autre matériau de nature à rompre l'unité des constructions ;
- La porte d'accès au garage, dans la zone de recul est de maximum 4% sur une profondeur de 5 M. à partir de l'alignement. (Ici, pente de +/- 8% sur +/- 27 M).

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 04/07/2025 au 18/08/2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.

A Wavre, le 20 juin 2025